

On se dit tout ? « La cour d'assises avec jury populaire ? Le bon sens ! »

Le Verviétois Henry-Paul Godin a dirigé en 13 ans quelque 250 sessions de cour d'assises. En finir avec le jury populaire, volonté du ministre, est une erreur !

● **Interview :**

Jean-Louis RENSONNET

Que pensez-vous de la fin annoncée des procès d'assises ?

La question que vous posez est bonne parce que les titres des journaux ne sont pas dans ce sens là (NDLR : l'entretien a eu lieu avant publication d'une page spéciale dans L'Avenir de samedi). Les titres sont : faut-il mettre fin à la cour d'assises ? Et je ne suis vraiment pas de cet avis ! Je pense que ce qu'on annonce c'est la disparition d'une justice, d'une haute justice, qui avait une raison d'être et qui avait dans sa raison d'être le bon sens du juge... Ce que n'a pas nécessairement le juge professionnel ! Le nombre de sessions d'assises que j'ai fait a fait croître progressivement mon amour de la cour d'assises... Si je suis parti à la cour d'assises, c'est sur ordre du 1^{er} président de la cour d'appel. Vous n'avez pas à discuter, vous devez exécuter. Et vous vous trouvez à devoir affronter une juridiction mythique, terrifiante, tant pour le magistrat que pour tous les acteurs de la justice : assesseurs, jurés, greffiers, témoins... Et vous devez affronter cela avec votre expérience de magistrat du siège...

Réserver les jurys populaires aux cas exceptionnels n'est-ce pas ériger une justice d'exception ?

Oui. Car la justice n'est pas exceptionnelle... Pour moi, le 1^{er} sentiment qui naît dans l'homme c'est la justice. L'homme a le sens de la justice en lui-même. Quand vous naissez, vous voulez avoir le sein de votre mère et cela ne serait pas

juste qu'on ne vous le donne pas. Et si votre mère ne veut pas, un tiers devra intervenir pour rétablir la justice... La justice est innée dans l'homme, même avant l'amour... Et il est juste que les personnes qui ont tort ne veulent pas être sanctionnées sans avoir pu exposer leur point de vue. Ça, c'est la justice. Être entendu n'est-ce pas essentiel à la personne qu'on reproche quelque chose et qu'on pourrait condamner ? [...] Ça prend trop de temps, mais la gravité est là, ça coûte cher, oui, mais l'enjeu n'en vaut-il pas la peine ? Le fait que quelqu'un est passible de passer toute sa vie à l'ombre ne vaut-il pas qu'on prenne le respect de sa vie à lui... vous ne pensez pas ? La cour d'assises vous permet ça ! À tout le monde de s'exprimer, pleinement. La vie future d'une personne ne mérite-t-elle pas qu'on s'attarde jusqu'à ce qu'on lui décerne une punition aussi importante que la privation de liberté ? C'est donc le prix à payer... Le cas Bernard Wesphael est le cas type d'affaire qui mérite la cour d'assises, où le parquet a une position dure, solide... ne voit pas la personne, alors que les jurés seront en face de l'accusé pour se forger une intime conviction !

N'est-ce pas s'éloigner de la conscientisation citoyenne ?

Si ! Si ! Pendant mes longues années de cours d'assises, j'ai écrit un manuel des jurés, financé par la Fondation Roi Baudouin, c'est quand même que ça avait de la valeur... Je présentais un film lors d'une séance d'information... Ce qui était considéré à l'époque comme une fantaisie, ce contact le vendredi (soit 2

jours avant la session d'assises) est devenu imposé par la loi... C'était important avant de travailler avec elles de tirer leurs qualités en se rencontrant, en les informant... Et tous revenaient le lundi, informés, conscientisés, demandeurs d'informations sur l'affaire... prêts à entrer tout de suite dans le vif du sujet. Les mains vides sinon un carnet de note, pour écouter et juger, pour se forger une conviction...

Du vécu, outre le positif cité, y a-t-il des négatifs dans l'actuel système ?

Ça risque de m'attirer des ennuis... (rires) Le point négatif ? Ce sont les avocats ! Parce que les avocats pensent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent des jurés. Et ils ne savent pas que les jurés ne les écoutent pas beaucoup. Car ils savent très bien que l'avocat se fait de l'argent dessus, une réputation, et qu'il n'est pas tellement concerné par le succès de l'affaire. Il faut un résultat. S'il a le bon résultat il est enchanté du jury, s'il n'a pas ce qu'il demandait alors il est furieux dessus...

Correctionnaliser tous les crimes n'est-ce pas minimiser, niveler la hiérarchisation infractionnelle ?

Oui. La manière de procéder du ministre n'est pas correcte sur le plan de sa conscience. Il a 3 degrés pour juger les affaires pénales, 3 juridictions, la police, le correctionnel et la cour d'assises. En 1830 on a repris cette institution révolutionnaire qui venait d'Angleterre. Le roi qui rendait la justice avait été renversé et remplacé par le peuple qui rend la justice. Le roi disait la vérité, maintenant c'est le peuple. Et le peuple ne peut pas se tromper, pas d'appel. Le fait que le peuple est le souverain juge, ça existe dans tous les pays ! [...]

Comment jugez-vous la Justice actuellement ?

Bonne. Elle pourrait rester comme elle est aujourd'hui. Du moins si on ne la presse pas. Vous ne pouvez pas demander à un juge de travailler comme un employé, comme un industriel, comme un CEO. Le juge doit le faire à sa mesure même s'il ne faut pas que le juge paresse... Si les juges aiment leur métier et le font correctement il faut leur donner la possibilité de le faire. Mais le ministre ne demande que du rendement. C'est plus de personnel qu'il faudrait que du changement... S'ils sont politiquement décidés à faire des économies ils le feront.

Avez-vous encore des implications dans la vie judiciaire ?

Oui. Je suis encore président de la commission de probation de Liège et de la commission de fense sociale de Lantin. ■

Votre meilleur souvenir de magistrat ?

Il y a beaucoup de choses qui vous satisfont comme magistrat... En un, c'est la présidence de cour d'assises et surtout l'instruction ! Pour moi la vraie vie de magistrat c'était l'instruction. La cour d'assises c'était un succédané. J'aspirais être réveillé la nuit pour partir, pour mettre au travail... Je travaillais beaucoup. La cour d'assises c'est beaucoup plus publicitaire, beaucoup plus médiatique, j'étais habitué à cela. Peut-être un peu d'ego très satisfait, c'était une erreur, fallait faire son métier en pensant toujours au dossier et pas à l'effet que ça produisait !

Et votre pire souvenir à la barre ?

D'avoir été récusé par la cour de cassation dans l'affaire Cools ! J'ai été récusé, pas par l'action de Mayence mais par celle de l'avocat Julien Pierre. Pour moi c'était injuste... même si toutes les personnes récusées le disent, parce

que le magistrat ne peut pas se défendre [...] J'ai été jugé sur des choses que je ne connais pas... Ça, c'est le pire souvenir.

Justement, quand on vous dit «affaire Cools», qu'avez-vous envie de répondre ?

Je ne veux plus en entendre parler **En voulez-vous encore à M^e Jean-Philippe Mayence, M^e Julien Pierre ?** Mayence pas ! Il n'a rien fait contre moi. Et j'en veux toujours à Julien Pierre, c'était lâche, malhonnête. Il m'a flatté devant des gens puis m'a tiré dans le dos pour faire plaisir à une journaliste ou à Taxquet. La seule chose que j'ai contre Mayence c'est que sa politique est vraiment trop vénale. Il est très cher, il ferait n'importe quoi pour qu'on parle de lui... Très narcissique !

Et quand on vous dit dossier Dutroux ?

J'ai été tout à fait déconnecté de l'affaire Dutroux à la suite d'une interview à un journaliste-écrivain. J'avais dit que je ne voulais pas être cité... Je lui en ai voulu beaucoup, car il avait promis que je ne serais pas identifiable... Je n'aurais pas refusé le procès Dutroux... J'ai été convoqué pour m'expliquer et j'ai reconnu que je n'aurais pas dû faire cette interview. Trop tard, quand on fait des erreurs, faut les payer. Mais je ne suis pas sûr que ça m'aurait plu le procès Dutroux car je déteste l'aspect publicité des procès. Où l'on vous fait dire des choses que vous ne dites pas.

Avez-vous des regrets ?

Peut-être d'y avoir donné trop de temps... De m'être trop impliqué dans toute cette profession de cour d'assises. Je suis passé à côté de beaucoup d'autres choses... Même si j'ai eu une vie professionnelle merveilleuse. J'ai pu l'exercer librement, sans contrainte de qui que ce soit... J'avais un procès d'assises tous les 15 jours, j'allais partout... Plus de 20 par an ! Beaucoup de satisfactions mais j'ai peut-être trop donné à ma vie

professionnelle...

À refaire quel procès aimeriez-vous rejurer ?

Il y en a qui ont été très satisfaisant, où la conviction du jury a été la mienne. Et pas du tout celle du parquet... Il y en a eu beaucoup aussi où je sentais le plein de la délibération du peuple, du jury. Où je me disais, ils ont tout en mains, c'est à eux de décider.

Quel procès vous a marqué de l'extérieur, comme citoyen ?

Le Softenon ! J'étais tout jeune, je n'étais pas encore docteur en droit. C'était en 63-64. J'allais sortir de l'Université et je le suivais comme tous les étudiants. Et ça a été un acquittement. Contre l'évidence. Tout le monde était d'accord. Il avait tué cet enfant. Ça m'a marqué. C'est après que j'ai compris ce que le jury avait fait. Et qu'il avait bien fait. Il avait jugé un cas précis. et pas tous. En âme et conscience...

À quel homme de Justice auriez-vous voulu ressembler ? Qui vous a inspiré ?

Jean Terlinden, un Bruxellois aujourd'hui décédé, président du tribunal correctionnel et qui a jugé des affaires financières. Très bel homme, beaucoup de prestance... terreur des avocats et d'une objectivité ! Dignité, calme, sérénité à l'audience. Un peu le modèle qui m'a inspiré...

Un «criminel» vous a bluffé ?

Oui, un qui a tenté de me rouler mais qui ne m'a pas roulé ! C'est l'affaire Maréchal à Pepinster. C'était un Schumacher l'auteur, il avait étouffé une commerçante. Il m'avait amené une théorie, il croyait m'avoir dans sa poche. J'étais jeune juge d'instruction. Je l'ai écouté... Quand il est passé en cour d'assises il a essayé de me mettre dedans. Et j'ai dit à la cour ce qui s'était passé et il était furieux. Il a pris la perpétuité. Quand vous avez quelqu'un de puissant, faut pas le vexer, faut le respecter et il m'a vexé... (rires)

«Rendre la Justice ? Un apostolat !»

Aux jeunes qui hésitent à embrasser la filière, la carrière, qu'auriez-vous envie de dire ? Des conseils ?
J'ai deux filles juristes. Une est notaire à Malmedy, l'autre à l'Institut (diplomatique) d'Egmont à Bruxelles. Celle-là ne s'est jamais occupée de ma carrière. L'aînée a vu ce que c'était et elle a dit : non, je ne veux pas de cela ! J'ai dit que je comprenais qu'elle ne se dirige pas du tout ni vers l'avocature, ni la magistrature... Mais je dis que c'est un excellent métier ! Et le meilleur c'est d'être à l'instruction... Des femmes vous diront que le meilleur c'est d'être juge de la Jeunesse et là je suis d'accord. Si je dois encourager un

jeune, je lui dis : devenez juge. Vous élèverez vos enfants, vous les verrez et vous aurez une vie conjugale. Et un mé-
Henry-Paul Godin a été juge au Correctionnel et au Civil, avant de passer à la Cour d'appel, à l'Instruction, aux assises...

tier à temps plein. Un peu comme l'enseignement... c'est un apostolat !

Alors rendre la Justice, une vocation ou une profession ?

Une vocation ! J'étais pas fait pour être avocat. Je l'ai essayé, je croyais l'être... Une fois j'étais furieux quand un avocat qui voulait me faire enra-

ger m'a dit 'magistrat' avec un air tellement méprisant que j'étais vert de rage ! En réalité il avait raison j'étais fait pour être magistrat... Quand j'ai été à Verviers délégué comme juge tout en étant avocat, j'ai eu vite pris la mentalité de magistrat. Je n'étais plus pour défendre tout et tout est défendable et plaidable. Pour moi ce n'était plus plaidable parce que ça ne correspond pas à la vérité, pas sensé... Mais un avocat ce n'est pas ça du tout ! Même s'il y a des avocats très objectifs qui disent : n'allez pas perdre votre argent avec un truc comme ça... J'étais devenu trop objectif, comme un juge le voit ! ■ **J-L.R.**

«Lourde affaire !» Ça ne vaut pas la peine de mourir pour le ministère de la Justice... Je le savais, mais quand il y avait un verglas sensationnel et que j'entendais à la radio que les chômeurs étaient dispensés du pointage parce que trop de verglas... moi j'étais au volant vers Liège pour aller travailler et arriver à l'heure ! Et je me disais, pourquoi se tuer pour le ministère de la Justice, il s'en fout, mais je le faisais quand même !

Épreuve Lorsqu'on est jeune magistrat, qu'on vous envoie en assises, c'est un peu une épreuve que votre chef de corps vous envoie...

Peine de mort Personne ne m'a jamais félicité pour un acquittement alors que, sauf un ou deux, les acquittements je les ai toujours assumés comme

étant la décision du peuple face à tous les éléments... Alors qu'on me félicitait pour une peine de mort ! Ça existait à l'époque, j'en ai fait prononcer des dizaines. Ça ne me posait aucun problème car elles n'étaient pas appliquées...

Avocats Quand on délibérait des peines avec les jurés d'assises ils nous disaient clairement : les avocats sont à côté de la plaque, ils nous prennent pour des imbéciles, ils croient qu'ils sont convainçants... Vergès c'est vraiment l'avocat que je ne supporte pas !

Une juste La justice est faite d'intimes convictions. L'intime conviction et les preuves ce n'est pas la même chose. Et pour faire un jugement, pour rendre un jugement, un juge doit être convaincu que ce qu'il fait est juste. Au fond de lui-même.